



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Viande cellulaire - Bienfait et éthique des acteurs du secteur

Question écrite n° 19463

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la question de la viande cellulaire, produite *in vitro* à partir de cellules souches. Présentée comme une solution permettant de répondre en partie au défi alimentaire mondial sans tuer d'animaux, de nombreuses incertitudes demeurent. Au-delà du fait que l'appellation « viande » introduit une confusion dans l'esprit du consommateur, la viande cellulaire ne répondant pas aux caractéristiques de la viande « classique » en termes de gras, de vaisseaux sanguins, de fibres, il n'existe aucune documentation scientifique validant les bienfaits d'une telle viande de synthèse, et les risques sanitaires n'ont fait l'objet d'aucune évaluation. De plus, les liens entre acteurs de ce secteur et organisations *vegan* et antispéciste, dont les intérêts convergent, pose la question de l'éthique. L'association L214 a ainsi reçu en 2017 plus d'un million d'euros - environ 15 % de son budget - de la fondation américaine *Open philanthropy project*, qui milite pour une réduction de la consommation de viande « classique » tout en promouvant la viande cellulaire. Il souhaite donc lui demander quelle est la position du Gouvernement sur ces sujets, ainsi que les règles qu'il entend mettre en place dans un secteur dont le contour juridique est encore flou.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI, Agir et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19463

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4419

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)